métropole
ROUENNORMANDIE

Réf dossier : 1233
N° ordre de passage : 46
N° annuel : C2016_0773

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la Métropole peut cependant mener à terme les procédures engagées par les communes.

Par délibération en date du 5 novembre 2015, la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour poursuivre la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 10 juillet 2014.

En effet, par délibération en date du 25 septembre 2014, le conseil municipal de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a engagé la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme, dont l'objet est de redéfinir le positionnement et le périmètre d'un espace boisé classé existant sur la propriété dite Touchard située à l'angle des rues Anatole France et Marcel Touchard.

Ce projet ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Conformément a l'article L 153-34 du Code de l'Urbanisme, il a fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9.

Par arrêté en date du 22 août 2016, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit une enquête publique afin de permettre aux administrés de prendre connaissance du projet de révision. Celle-ci s'est déroulée du jeudi 22 septembre 2016 au jeudi 20 octobre 2016 et n'a donné lieu à aucune remarque dans les registres mis à la disposition du public au siège de la Métropole et en mairie. Le rapport de monsieur le commissaire enquêteur est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 110, L 121-1, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf approuvé le 10 juillet 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en date du 25 septembre 2014, prescrivant la procédure de révision selon des modalités simplifiées n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en date du 5 novembre 2015 sollicitant la reprise de la procédure par la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2016 arrêtant le dossier de révision simplifiée,

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées à l'occasion de l'examen conjoint en date du 19 septembre 2016,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 02 novembre 2016,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la modification de l'espace boisé classé situé sur la propriété Touchard présente un intérêt général en permettant une valorisation foncière d'une parcelle en centre-ville sans compromettre la qualité paysagère du site,

- l'avis favorable formulé par le commissaire enquêteur,

Décide :

- d'approuver le projet de révision selon des modalités simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fait l'objet des mesures de publicité :
- transmission à Madame la Préfète de la Région Normandie, ainsi qu'aux personnes publiques associées,

- affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, mention de cet affichage insérée dans un journal diffusé dans le Département de Seine-Maritime,
- publication au Recueil des Actes Administratifs conformément aux articles R 153-20 et R 153-21

du Code de l'Urbanisme.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 13 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ	DATE D'ENVOI :
METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLEES	16 DECEMBRE 2016

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme et habitat – Urbanisme – Commune de Déville-lès-Rouen - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2016_0767 du 12 décembre 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme - Commune d'Isneauville - Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2016_0768 du 12 décembre 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme - Commune de Maromme - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2016_0769 du 12 décembre 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme - Commune de Quevillon - Modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2016_0771 du 12 décembre 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2016_0773 du 12 décembre 2016		
Urbanisme et habitat – Urbanisme - Commune de Saint-Martin-du-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2016_0774 du 12 décembre 2016		

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

métropole ROUENNORMANDIE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

BUREAU DU COURRIER
21 DEC. 2016
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h06, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait) jusqu'à 22h30, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h04 et jusqu'à 20h02, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houppeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 19h36, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h31, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h51, M. CORMAND (Canteleu),M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville),M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h13, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h57, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 20h50, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) à partir de 18h11 et jusqu'à 20h53, Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h04, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h57, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h04, Mme FOURNEYRON (Rouen) jusqu'à 20h50, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly) à partir de 18h04, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h03 et jusqu'à 22h19, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h35, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 22h55, M. HIS (Saint-Paër) à partir de 18h09 et jusqu'à 20h30 , M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h04, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu) à partir de 18h31, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 20h51, M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h32, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h06 et jusqu'à 20h02, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) jusqu'à 20h, Mme MILLET (Rouen) à partir de 18h21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE

(Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h08 et jusqu'à 22h14, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h03 et jusqu'à 21h24, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h51, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h23, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux) jusqu'à 19h48, M. TEMPERTON (La Bouille) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h20, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 22h35, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 21h20, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h45.

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par Mme FLAVIGNY, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. MASSARDIER à partir de 20h02, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BAUD, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par M. THORY jusqu'à 22h35, M. CHARTIER (Rouen) par M. LECOUSIN, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BONNATERRE à partir de 20h51, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE à partir de 18h03 et jusqu'à 22h14 et par Mme AUPIERRE à partir de 22h14, M. DELALANDRE (Duclair) par Mme MARRE à partir de 20h13, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 20h50, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE jusqu'à 20h51 et par M. BARON à partir de 20h51, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LETAILLEUR jusqu'à 18h11 et par Mme LALLIER à partir de 20h53, M. FONTAINE D.(Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU à partir de 20h57, M. FOUCAUD (Oissel) parM. BARRE, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) par M. PENNELLE jusqu'à 21h24, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. COULOMBEL, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT,. Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme ROUX jusqu'à 18h35, M. HIS(Saint-Paër) par M. LEFEBVRE à partir de 20h30 , M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. SPRIMONT à partir de 20h32, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND(Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par M. DUCABLE à partir de 20h02, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. DELESTRE, M. MERLE(Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU jusqu'à 20h, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme THELLIER à partir de 20h, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, Mme PANE(Sotteville-lès-Rouen) par M. OBIN à partir de 22h14, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 20h51, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par Mme HEBERT S. à partir de 21h23, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme SANTO à partir de 19h48, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. MERABET, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER à partir de 21h20, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE à partir de 20h45.

Etaient absents :

Mme BARRIS (Grand-Couronne), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), Mme GROULT (Darnétal), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. JAOUEN (La Londe), M. LECERF (Darnétal).